Formation

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs – PASSERELLE Voyageurs

Mise à jour 07/02/2023

Certificat RS5768, enregistré le 31/12/2021

Certificateur : Ministère de la transition écologique et solidaire.

Type: Perfectionnement Durée: 35 heures (5 jours).

Nombre de participants : 8 par sessions. En 2023 : 27 stagiaires ont été formés.

Taux de réussite est de 100%

Objectif:

- Permettre au conducteur ayant obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs.
- Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences et préalables au secteur du transport de voyageur par:
 - Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
 - o Actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité.

Pré-requis:

- Conducteurs de véhicules pour la conduite desquels un permis D ou E (D) est requis, qui ont obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises et souhaitant obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs.
- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie D en cours de validité.
- Justifier d'une attestation de qualification initiale de conducteur du transport de marchandises (FIMO, titre professionnel, CFP...)

Programme:

Accueil : présentation de la formation (0h30).

- Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (15h30).
- Thème 2 : Application des réglementations en vigueur dans le transport routier de voyageurs (5h).
- Thème 3 : Mise en œuvre des principes de prévention des risques physiques, des règles de sécurité routière et environnementales (7h).
- Thème 4 : Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise (4h).
- Evaluation des acquis (3 heures), synthèse du stage.

Validation:

- Certificat de réalisation.
- Certificat de qualification, délivré par Hub Pro Transport. Carte de Qualification

Organisme de formation en transport de voyageurs

Modalité de validation :

- Evaluation final par un QCM de 60 questions (recevabilité à 36 bonnes réponses) pour la théorie.
- Control continu pour l'évaluation pratique.

Formation soumis à un agrément délivré par la DREAL

Prochaines dates:

19 Mai 08:30 | Panazol

12 Juin 08:30 | Panazol